



Direction de la séance

Projet de loi
Loi de finances rectificative pour 2020

(1ère lecture)

(n° 403 , 406)

N° 126

21 avril 2020

AMENDEMENT

présenté par

C	Demande de retrait
G	

MM. MONTAUGÉ, TISSOT, Martial BOURQUIN, RAYNAL, KANNER et ÉBLÉ, Mme ARTIGALAS, MM. BOTREL et CARCENAC, Mme CONCONNE, MM. COURTEAU, DAUNIS et DURAN, Mme ESPAGNAC, M. FÉRAUD, Mme GUILLEMOT, MM. Patrice JOLY, LALANDE et LUREL, Mme TAILLÉ-POLIAN, MM. BÉRIT-DÉBAT et Joël BIGOT, Mmes GRELET-CERTENAIS et Gisèle JOURDA, M. KERROUCHE, Mmes PRÉVILLE et MONIER, MM. TEMAL, TODESCHINI

et les membres du groupe socialiste et républicain

Article 3

(État B)

Mission Plan d'urgence face à la crise sanitaire

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien exceptionnel pour l'agritourisme

II. – En conséquence, modifier ainsi les ouvertures des crédits des programmes :

(en euros)

Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
	(majorer l'ouverture de)	(minorer l'ouverture de)	(majorer l'ouverture de)	(minorer l'ouverture de)
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire		50 000 000		50 000 000
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire				
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire				
Fonds de soutien exceptionnel pour l'agritourisme	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

Objet

Cet amendement vise à créer un fonds de soutien exceptionnel pour l'agritourisme.

Le secteur agricole est fortement impacté par la crise actuelle. Au-delà des problématiques liées à la main d'œuvre, la saisonnalité de certaines productions et la commercialisation des produits du fait de la fermeture des lieux de vente, il existe également un manque à gagner important avec l'arrêt total des activités liées à l'agritourisme.

Le tourisme rural représente près d'un tiers de la fréquentation touristique en France et l'agritourisme y prend une place croissante depuis plusieurs années.

En effet, ce secteur est en plein essor du fait d'un intérêt croissant des français de redécouvrir les savoir-faire agricoles d'un territoire mais également des exploitants agricoles de partager leurs métiers et leurs passions. Ainsi, outre le fait de créer de l'activité et du lien social en zone rurale, l'agritourisme offre une diversification importante – et souhaitable – du revenu des agriculteurs.

Les auteurs de cet amendement sont très favorables à cette diversification dès lors qu'elle ne dénature par l'objectif principal de l'exploitation. D'une manière générale, diversifier c'est permettre une meilleure résilience et cet objectif est majeur pour le monde agricole exposé de plus en plus aux aléas climatiques comme économiques.

En conséquence, il apparaît nécessaire de soutenir ce secteur dans cette période difficile.

En effet, du fait de la crise, l'activité des chambres d'hôtes, gîtes ou du tourisme à la ferme est totalement à l'arrêt. Cette perte sèche de revenus est complétée par le fait que ce tourisme permet également d'effectuer des ventes directes à la ferme, privant encore nos agriculteurs d'un débouché pour leurs produits.

En conséquence, cet amendement propose de créer un fonds de soutien spécifique de soutien aux activités agri-touristiques.